

## **DÉCISION DE BUREAU**

Nombre de membres du bureau : 25  
Nombre de membres présents : 20  
Nombre de votants : 20  
Date de la convocation : 08 mars 2024  
Date de publication : 21 mars 2024

### **Membres présents :**

Monsieur Jean-Pascal FICHERE	Monsieur Jean-Philippe LEFEVRE	Monsieur Maurice HOFFMANN
Monsieur Dominique MICHAUD	Monsieur Thierry GAUTHRAY-GUYENET	Monsieur Jacques PECHINOT
Monsieur Jean-Michel DAUBIGNEY	Monsieur Christophe MONNERET	Monsieur Thomas RYAT
Madame Nathalie JEANNET	Monsieur Jean-Yves ROY	Monsieur Julien STOLZ
Monsieur Olivier MEUGIN	Madame Séverine CALINON	Madame Hélène THEVENIN
Monsieur Bernard GUERRIN	Monsieur Jean-Luc CROISERAT	Monsieur Dominique TRONCIN
Monsieur Grégory SOLDAVINI	Madame Marie-Rose GUIBELIN	

### **Membres excusés :**

Madame Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE	Monsieur Gérard FERNOUX-COUTENET	Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX
Madame Joëlle LEPETZ	Madame Isabelle MANGIN	

### **Décision DB08/24**

#### **Objet : Convention d'autorisation d'occupation du domaine public avec l'association Cercle des Nageurs de Dole et sa Région (CNDR)**

Dans le cadre de son soutien aux clubs du territoire, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole met à disposition des clubs sportifs des locaux de l'Espace Pierre Talagrand, situé Place Précipiano à Dole.

Afin de pouvoir pratiquer des séances d'entretien physique et de ré-athlétisation, l'association Cercle des Nageurs de Dole et sa Région (CNDR) utilise la salle de musculation située au rez-de-chaussée de l'Espace Pierre Talagrand.

Une convention est consentie pour l'association à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024, renouvelable de façon tacite pendant deux saisons sportives, soit jusqu'au 05 juillet 2026.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,

#### **DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** les termes de la convention d'autorisation d'occupation du domaine public avec l'association Cercle des Nageurs de Dole et sa Région (CNDR) pour l'utilisation de la salle de musculation de l'Espace Pierre Talagrand à Dole,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention afférente à la présente décision.

SCRUTIN            POUR : 20  
                          CONTRE : 0

ABSTENTION : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente décision sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources / Finances
- Pôle Sports
- CNDR

*Fait à Dole, le 14 mars 2024.*  
*Pour extrait certifié conforme,*  
*Le Président,*



*Jean-Pascal FICHERE.*